



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1986/20
20 décembre 1985

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-deuxième session
3 février-14 mars 1986
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

NECESSITE D'ENCOURAGER ET DE DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, Y COMPRIS :
QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION;
AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES
ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE
EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Rapport du Secrétaire général^{*/}

Développement des activités d'information du public
dans le domaine des droits de l'homme

1. Le développement des activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme est, depuis un certain temps, examiné chaque année par la Commission des droits de l'homme. A sa quarante et unième session, en 1985, la Commission était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur cette question (E/CN.4/1984/16). Par sa résolution 1985/49 du 14 mars 1985, la Commission a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-deuxième session, un rapport sur l'application de ladite résolution, y compris un rapport de situation sur la disponibilité, dans les langues officielles et autres, des principaux instruments internationaux en matière de droits de l'homme, le nombre d'exemplaires de ces instruments existant en stock et un résumé des activités des centres d'information des Nations Unies dans ce domaine. Le présent rapport est destiné à donner suite à cette demande. Comme dans les rapports antérieurs, on trouvera ci-après des précisions complémentaires sur les activités d'information concernant les droits de l'homme menés par le Département de l'information.

^{*/} L'additif I contient un projet de manuel éducatif sur les droits de l'homme.

L'additif II contient les réponses des gouvernements, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

L'additif III contient le rapport de situation sur la disponibilité des principaux instruments internationaux.

I. Demandes adressées aux gouvernements, aux institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales

2. Au paragraphe 1 de la résolution 1985/49, la Commission a prié tous les gouvernements de prendre les mesures voulues pour faciliter par tous les moyens, y compris les médias, la publicité relative aux activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et en particulier aux travaux de la Commission des droits de l'homme et des organes d'experts qui s'intéressent à ce domaine, et d'accorder la priorité à la diffusion de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Par le paragraphe 7 de cette même résolution, elle a prié le Secrétaire général d'étudier les moyens de tirer parti du potentiel de tout le système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, pour aider à diffuser des informations en matière de droits de l'homme. Dans le paragraphe 8, les commissions régionales ont été invitées à participer à la diffusion des documents en matière de droits de l'homme préparés par l'Organisation des Nations Unies auprès des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des particuliers, notamment la diffusion du texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et des autres instruments internationaux concernant les droits de l'homme dans les langues des régions, et d'étudier les moyens de développer la coopération entre les régions à cet effet. Par le paragraphe 9, la Commission a invité les gouvernements, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à communiquer d'autres observations et propositions en vue de développer les activités de promotion des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

3. Le 25 juin 1985, pour donner suite à ces demandes, le Secrétaire général a adressé, aux gouvernements, aux institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, une communication dans laquelle il appelait leur attention sur la résolution de la Commission. En vue de faciliter les activités de promotion visées par la Commission, le Secrétaire général a invité les gouvernements, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à lui transmettre leurs observations en la matière.

4. On trouvera dans un additif au présent document les réponses aux communications du Secrétaire général.

II. Version personnalisée de la Déclaration universelle des droits de l'homme

5. Le Secrétaire général a soumis à la Commission pour examen, à sa quarante et unième session, un projet de version personnalisée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (E/CN.4/1985/16, annexe III). Par le paragraphe 3 de sa résolution 1985/49, la Commission a prié le Secrétaire général de publier dès que possible le projet de version personnalisée de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, de mener à bien cette tâche d'ici la fin de 1986 et d'entreprendre ensuite, en coopération avec les organisations régionales et les gouvernements, la préparation des versions personnalisées de la Déclaration universelle dans les langues nationales et locales.

6. Suite à cette demande, le Département de l'information a proposé, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987, la publication d'une version personnalisée de la Déclaration universelle dans les six langues officielles au cours du premier trimestre de 1986. On prévoit, de la publier dans dix langues locales, au cours de l'exercice biennal, à mesure que les stocks existants s'épuiseront.

III. Liste des documents de base relatifs aux droits de l'homme à l'usage des centres d'information des Nations Unies

7. Au paragraphe 4 de sa résolution 1985/49, la Commission a exprimé son appréciation pour la sélection de documents relatifs aux droits de l'homme que devraient posséder les centres d'information des Nations Unies et les autres organes intéressés, a prié le Secrétaire général de compléter la collection de documents de base détenue par les centres d'information des Nations Unies et en particulier d'envoyer immédiatement à chaque centre les documents de l'Organisation des Nations Unies disponibles et a prié les organismes du système des Nations Unies dont les documents figurent parmi la sélection de documents de base d'en envoyer des exemplaires au Centre pour les droits de l'homme, afin qu'ils soient distribués à chaque centre d'information des Nations Unies.

8. Conformément à cette demande, on s'emploie à fournir progressivement aux centres d'information des Nations Unies les documents de base énumérés ci-dessus. C'est ainsi qu'on se propose d'envoyer en 1986 à chaque centre les trois ouvrages fondamentaux ci-après :

Henkin, Louis (ed.), The International Bill of Human Rights : The Covenant on civil and Political Rights (New York, Colombia Press, 1981)

Pollis A. and Sanwah, P. (eds.) Human Rights, Cultural and Ideological Perspectives. (New York, etc. Praeger Publications (1979))

Robertson, A.H., Human Rights in the World (Manchester, Manchester University Press, 2nd ed. 1982).

IV. Matériel audiovisuel

9. Au paragraphe 5 de sa résolution 1985/49, la Commission a prié le Secrétaire général d'avoir davantage recours aux techniques audiovisuelles conçues à l'intention à la fois des enfants et des adultes, ainsi qu'à la technique des ordinateurs, pour préparer et diffuser les documents des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

10. Pour donner suite à cette demande, le Département de l'information a proposé, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987, la réalisation d'un film de 10 minutes sur les efforts déployés par la communauté internationale pour éliminer la torture. Ce film, destiné au grand public dans le monde entier, sera réalisé en anglais, en arabe, en espagnol et en français. Le Département envisage par ailleurs de produire une série de clichés photographiques sur les 30 articles de la Déclaration universelle à partir des illustrations graphiques de l'artiste brésilien Octavio Roth; ce matériel sera diffusé, dans les six langues officielles (avec des blancs aux fins de surimpression), aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux établissements d'enseignement. Le Département prévoit d'autre part la réalisation, au cours du prochain exercice biennal, de deux messages télévisés de 60 secondes en anglais, arabe, espagnol et français. Ces messages s'adresseront aux téléspectateurs du monde entier et seront distribués par des agences de presse, des réseaux de télévision, les centres d'information des Nations Unies et les associations en faveur des Nations Unies.

V. Manuel éducatif sur les droits de l'homme

11. Au paragraphe 6 de sa résolution 1985/49, la Commission a prié le Secrétaire général de rassembler, dans le cadre des ressources disponibles durant l'exercice budgétaire en cours, la documentation pertinente dans le domaine des droits de l'homme déjà établie par les institutions spécialisées, des organismes régionaux, des groupes, des organisations non gouvernementales et des particuliers, en vue de préparer un manuel éducatif sur les droits de l'homme fondamentaux dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et d'inscrire ce projet à titre prioritaire dans un futur budget biennal.

12. Pour donner suite à cette demande, le Secrétaire général a envoyé le 26 juin 1985 aux gouvernements, aux institutions spécialisées, aux organismes régionaux et aux organisations non gouvernementales, une communication dans laquelle il leur demandait de bien vouloir porter à son attention tout document qui pourrait être utile à l'élaboration de ce manuel. Les réponses reçues à cet égard sont reproduites dans un additif au présent document. Les documents mentionnés dans les réponses parvenues au secrétariat peuvent être consultés sur demande au Centre pour les droits de l'homme.

13. Au vu de la documentation reçue, le Secrétaire général a sollicité l'aide d'un consultant spécialisé dans ce domaine pour l'élaboration d'un projet de manuel éducatif sur les droits de l'homme fondamentaux. La Commission australienne des droits de l'homme a détaché à titre gracieux un consultant et le Secrétaire général tient à lui exprimer sa gratitude. On trouvera dans un additif au présent rapport le projet de manuel établi à partir de la documentation obtenue avec le concours du consultant.

VI. Rapport de situation sur la disponibilité des principaux instruments internationaux

14. Au paragraphe 10 de la résolution 1985/49, la Commission a prié le Secrétaire général d'inclure dans son rapport un rapport de situation sur la disponibilité, dans les langues officielles et autres des principaux instruments internationaux en matière de droits de l'homme, le nombre d'exemplaires de ces instruments existant en stock et un résumé des activités des centres d'information des Nations Unies dans ce domaine.

15. Pour donner suite à cette demande, le Département de l'information a envoyé un questionnaire à tous les centres et services d'information, leur demandant de lui indiquer l'état de leurs stocks en ce qui concerne les neuf instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et de lui faire connaître leurs besoins en la matière chaque trimestre. On trouvera dans un additif au présent rapport le bilan des stocks de chacun de ces neuf instruments, ainsi qu'un graphique concernant l'état des stocks au Siège de l'ONU. Le Département de l'information prend actuellement les mesures nécessaires sur la base de ces informations.

VII. Autres activités déployées en ce qui concerne les droits de l'homme dans le domaine de l'information par le Département de l'information en 1985

A. Activités menées au Siège et dans les centres d'information de l'ONU

1. Informations

16. Des communiqués de presse ont été publiés en anglais et en français sur les débats qui ont eu lieu à l'Assemblée générale et dans d'autres organes sur les droits de l'homme. Au 11 décembre, 245 communiqués de presse rédigés en anglais et 191 en français avaient été publiés au Siège. Le Département de l'information

a communiqué aux organes d'information les résolutions et autres documents relatifs à la question et organisé des conférences de presse sur les faits nouveaux survenus dans le domaine des droits de l'homme.

17. Les débats de l'Assemblée générale et d'autres organes ont été portés à la connaissance du public par la radio, la télévision et la photographie. En outre, le Département de l'information a réalisé 86 émissions pour les informations télévisées et les a distribuées à des stations de télévision.

18. Les questions relatives aux droits de l'homme ont aussi été traitées dans le Yearbook of the United Nations, l'ABC des Nations Unies, la Chronique des Nations Unies l'ONU pour tous, et les Nations Unies aujourd'hui (Suggestions à l'intention des orateurs). Des textes sur la discrimination raciale en Afrique australe ont été publiés dans Objectif : Justice.

2. Publications

19. La Déclaration universelle des droits de l'homme a été rééditée en bengali, en bulgare et en hongrois.

20. Une brochure sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (DPI/8321) a été publiée dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

21. Une brochure intitulée en anglais "Outlawing an Ancient Evil : Torture" (DPI/847) a été publiée en anglais, en espagnol et en français; elle contient le texte de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture, ainsi que des informations sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture.

22. Une brochure intitulée Lutte contre la discrimination raciale : Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (DPI/858), a été publiée en anglais, en espagnol et en français.

23. La brochure Charte internationale des droits de l'homme (DPI/797) a été revue et publiée dans toutes les langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en néerlandais.

24. La brochure Principes d'éthique médicale a été publiée en arabe et en chinois et réimprimée en anglais et en français (DPI/801).

25. L'ouvrage intitulé Les Nations Unies et les droits de l'homme (DPI/808) est en cours d'impression en français et doit aussi paraître en espagnol.

26. La brochure Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid (DPI/513) a été réimprimée en anglais, en espagnol, en français et en russe.

27. Une brochure intitulée Code de conduite pour les responsables de l'application des lois (DPI/665) est en cours de réimpression en arabe, en espagnol et en russe.

3. Activités audiovisuelles

28. Les droits de l'homme ont été abondamment traités dans des bulletins d'information et dans des magazines diffusés en 26 langues.

29. La Convention contre la torture a été le thème du programme radiodiffusé "Perspective" du 16 janvier 1985 et a fait l'objet d'un magazine radiophonique diffusé dans d'autres langues officielles et dans des langues non officielles.

30. La Journée des droits de l'homme (1985) a été largement annoncée dans tous les bulletins d'information radiodiffusés et a fait l'objet de nombreux magazines.

31. A l'occasion de la Journée des droits de l'homme (1985), le concours radiophonique annuel diffusé sur les ondes courtes a eu pour thème "Le droit de chacun à l'éducation et à l'emploi".

32. Dans le cadre de la série télévisée World Chronicle, une émission a été consacrée à une interview du Président du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture.

33. Un message télévisé en anglais, en arabe, en espagnol et en français a été produit pour marquer la Journée des droits de l'homme (1985).

34. Un message télévisé sur la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale a été réalisé en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

35. Les films, déjà réalisés sur les droits de l'homme ont continué à être largement diffusés et distribués à des stations de télévision et à d'autres utilisateurs.

36. Tous les centres et services d'information ont été tenus au courant des événements et activités intéressant les droits de l'homme. A cet égard, il a été demandé aux directeurs des centres d'information d'entreprendre des activités spéciales pour appeler l'attention des communautés nationales sur la célébration des journées et semaines suivantes : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux d'Afrique australe, Journée internationale de solidarité avec les peuples coloniaux d'Afrique australe, Journée de solidarité avec les femmes en lutte d'Afrique du Sud et de Namibie, Journée de la Namibie, Journée de solidarité avec le peuple namibien et son mouvement de libération, et Journée de solidarité avec le peuple palestinien. Des directives spéciales ont aussi été adressées aux centres d'information sur les moyens d'assurer la participation de la communauté internationale à la Journée des Nations Unies et à la Journée des droits de l'homme.

37. A l'occasion de ces manifestations, une large diffusion des textes fondamentaux et autres documents concernant les droits de l'homme, ainsi que de toutes les déclarations faites par le Secrétaire général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies a été assurée par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies.

38. En tout, 283 télégrammes ont été envoyés aux centres d'information des Nations Unies en liaison avec les questions de droits de l'homme.

39. Les réactions et informations en retour émanant des centres d'information, à la suite de chacune de ces manifestations, ont été nombreuses et positives; elles indiquent une prise de conscience croissante du public à l'égard des questions relatives aux droits de l'homme dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies, et témoignent aussi de l'intérêt et de l'appui généralement satisfaisants que suscite son action dans la plupart des communautés nationales. Les renseignements ainsi obtenus ont été analysés et récapitulés dans des rapports succincts qui ont été distribués à tous les centres d'information des Nations Unies et aux services compétents du secrétariat, ainsi qu'à certaines organisations non gouvernementales (ONG).

40. En outre, les centres d'information ont organisé des séminaires, des expositions et des journées d'études et ont distribué le texte des instruments internationaux ainsi que d'autres documents relatifs aux droits de l'homme dans leurs régions respectives. Ces centres ont distribué en tout dans les régions dont ils sont chargés 35 064 publications consacrées aux droits de l'homme, 805 panneaux muraux imprimés et 918 affiches.

4. Réunions d'information et programmes spéciaux

41. Au Siège, le Président du Fonds de contributions volontaires pour les victimes de la torture et des membres du Conseil d'administration du Fonds ont tenu des réunions d'information sur le Fonds, auxquelles ont participé 135 organisations non gouvernementales.

42. Le 5 décembre 1985, une réunion d'information ayant pour thème "Les questions relatives aux droits de l'homme soumises à la quarantième session de l'Assemblée générale" a eu lieu au Siège de l'ONU à l'intention de 125 représentants d'organisations non gouvernementales. La réunion a été tenue par M. Kurt Herndl, Sous-Secrétaire général au Centre pour les droits de l'homme.

43. A l'occasion de la Journée des droits de l'homme (1985), une exposition organisée par le Comité international d'Auschwitz et patronnée par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme a eu lieu au Siège de l'ONU à New York, du 10 décembre 1985 au 31 janvier 1986.

44. Différents sujets se rapportant aux droits de l'homme, ainsi que les questions de la Palestine, de la Namibie et de l'apartheid ont fait l'objet de réunions d'information et de tables rondes dans le Programme annuel de formation de journalistes et de personnel de radiodiffusion et de télévision du Département pour 1985.

45. Le Programme annuel de stages pour étudiants du Département de l'information comprenait plusieurs conférences et exposés sur des questions touchant aux droits de l'homme.

46. Le Siège de l'ONU a répondu à 1132 demandes de renseignements sur différents aspects des droits de l'homme. Douze réunions d'information de groupe comprenant plus de 500 visiteurs ont été organisées. Des pochettes de documentation sur les droits de l'homme, contenant notamment un exemplaire de la Déclaration universelle, ont été distribuées aux éducateurs, aux étudiants, aux bibliothèques, etc., qui en ont fait la demande.

B. Activités menées par le Centre d'information de Genève

1. Informations

47. Des communiqués de presse rendant compte des débats de la Commission des droits de l'homme, du Comité des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, ainsi que d'autres organes, ont été publiés en anglais et en français. Des informations ont été également fournies sur les activités de groupes de travail s'occupant des pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, des coutumes qui portent atteinte à la santé des femmes et des enfants, des problèmes des peuples autochtones, des droits de l'enfant et des violations flagrantes des droits de l'homme. Il a été publié au total à Genève 178 communiqués de presse en anglais et 172 en français.

48. Au cours de la quarante et unième session de la Commission des droits de l'homme, le Président de la Commission a régulièrement tenu des réunions d'information. Des rencontres entre le Président du Comité des droits de l'homme et des journalistes ont également été organisées.

49. Les faits nouveaux intervenus dans le domaine des droits de l'homme ont été signalés au cours de réunions d'information tenues deux fois par semaine à l'intention des journalistes. Durant la session de la Commission, des réunions d'information ont été tenues tous les jours à l'intention des journalistes.

50. Les délibérations de la Commission et d'autres organes ont fait l'objet d'émissions radiodiffusées et télévisées et de reportages photographiques.

51. Les délibérations de la Commission et de la Sous-Commission ont fait l'objet de nombreux reportages télévisés ainsi que d'interviews et d'articles de la presse écrite, 18 émissions ont été diffusées par l'intermédiaire du VISNEWS et il y a eu 89 demandes de distribution émanant de stations de télévision et 7 émissions ont été retransmises par satellite. Plusieurs stations de télévision ont demandé des documents d'archives. VISNEWS a également demandé des émissions-magazines.

2. Activités audiovisuelles

52. Des questions relatives aux droits de l'homme ont été le thème du programme radiophonique "Tour d'horizon" et de bulletins d'information en arabe, en français et en serbo-croate.

53. Vingt séances de projection des films "What Right has a Child" et "Doctor in the Sky" tournés par l'ONU ont été organisées à l'intention d'organisations non gouvernementales et de visiteurs. Cinq copies ont été prêtées à des établissements scolaires et deux séances de projection spéciales ont eu lieu à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.

54. Le message télévisé du Département de l'information destiné à commémorer la Journée des droits de l'homme a été distribué à toutes les stations de télévision des pays suivants : Allemagne, République fédérale d'; Bulgarie; Espagne; Hongrie; Pologne; République démocratique allemande et Suisse.

Réunions d'information et programmes spéciaux

55. Des réunions d'information spéciales sur les sessions de la Commission des droits de l'homme et du Comité des droits de l'homme ont été organisées à l'intention des organisations non gouvernementales.

56. Une table ronde ayant pour thème les jeunes et les droits de l'homme a été organisée à l'occasion de la Journée des droits de l'homme (1985).

57. Trente-huit réunions d'information sur diverses activités du Centre pour les droits de l'homme ont été organisées à l'intention de diplomates, de journalistes, d'étudiants et de représentants d'organisations non gouvernementales.

58. Le 23ème programme de stages de trois semaines pour étudiants organisé à Genève comprenait plusieurs conférences sur des questions ayant trait aux droits de l'homme.

59. Le Service de l'information a répondu à quelque 5 000 demandes de renseignements émanant du public et a distribué environ 17 000 exemplaires de brochures diverses.

60. Dans le cadre des visites guidées du Palais des Nations, le Service des visites a mis en relief les activités menées par l'ONU dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme, au moyen de réunions d'information, d'affiches et de films.